



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E176491

VALABLE JUSQU'AU 04/12/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/12/2016

Forme juridique : SASU

Capital : 1 000

Raison sociale : LACOSTE CHAUFFAGE

Sigle : LC
18 LE JARD OUEST
33860 REIGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIBOURNE

Siret : 818 698 672 00024

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 133029861 S MCE 001

Assurance Responsabilité Civile :

AXIS 425KU0850PIA

Téléphone : 07 68 88 75 94

Portable : 07 68 88 75 94

Fax :

Site Internet : lacostechauffage.fr

E-mail : lacostechauffage@francemel.fr

Responsabilité légale :

LACOSTE ALEXANDRE PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/09/2023

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/11/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/11/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	18/11/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	23/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	18/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.